



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 85644

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur l'année de référence servant au calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Le décalage enregistré pour l'évaluation du droit à l'allocation peut, dans certains cas, s'avérer pénalisant pour la personne concernée, notamment dans le cas où, entre temps, elle perd son emploi complémentaire. Le calcul du droit au revenu de solidarité active, autre composante du système de minima sociaux, s'appuyant sur les revenus des trois derniers mois, elle souhaiterait savoir dans quelle mesure les modalités de calcul de l'AAH pourraient être alignées sur celles du RSA.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85644

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2010, page 8453

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)